

Fondation Santé Baie-des-Chaleurs

Administrateurs recherchés

Mise sur pied par un petit groupe de bénévoles passionnés en 1989, la Fondation occupe aujourd'hui une place de choix dans le paysage philanthropique gaspésien. Grâce à des investissements en équipements médicaux de plus de 3,6 M \$, d'abord à l'Hôpital de Maria et, depuis 2006, dans l'ensemble des installations qui forment aujourd'hui le réseau local de services Baies-des-Chaleurs du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSSG), la Fondation a contribué à l'amélioration des services, mais aussi à leur développement en favorisant le recrutement de spécialistes.

La Fondation cherche à pourvoir les postes d'administrateurs suivants :

- **Membre du comité des usagers du réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs ou usager désigné par le comité des usagers « CU ».**
 - N° 6 - Siègne vacant
- Membres représentant la population
 - N° 11 - Siègne vacant
 - N° 13 - Siègne vacant

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

En conformité avec les règlements généraux de l'organisation, les candidats aux postes d'administrateurs représentant la population doivent, pour être admissibles, respecter les critères suivants :

- Être membre actif au moment de sa désignation ou de son élection et le demeurer par la suite. (Un donateur est un membre à vie)
- Résider sur le territoire desservi par le CISSSG – réseau local Baie-des-Chaleurs (Matapédia – Les Plateaux à Shigawake)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÔLE, RESPONSABILITÉS ET COMPOSITION

Le conseil d'administration décide des orientations stratégiques et des choix politiques, surveille et contrôle la gestion et assure la reddition de comptes. Le conseil d'administration est responsable de la gestion de l'organisation à l'égard des aspects suivants :

- la vision, la mission, la stratégie et les plans de fonctionnement qui permettent d'atteindre les buts et objectifs de l'organisme;
- les actifs, l'affectation des ressources, la prestation des programmes et les autres activités de l'organisme;
- l'identification des principaux risques auxquels l'organisme est exposé ainsi que la mise en œuvre de systèmes appropriés de gestion de ces risques;
- la performance financière de l'organisme, ses budgets, ses placements, son information de gestion et les systèmes de tenue de livres;
- les déclarations à produire pour les gouvernements et les remises aux gouvernements;
- le respect des règles concernant la perception des impôts et le contingent des versements annuel, s'il y a lieu;

- la nomination, la formation, la surveillance, la rémunération et la relève du directeur général;
- la répartition des responsabilités et des pouvoirs entre le conseil et les permanents;
- les valeurs, l'éthique, la réputation et l'intégrité de l'organisme et de ses administrateurs, de ses permanents et de ses bénévoles;
- la gérance des dons, y compris la surveillance des levées de fonds, la protection des renseignements personnels des donateurs et le respect de la finalité des dons;
- les principales politiques et procédures, comme le code d'éthique et les politiques concernant les conflits d'intérêts, la dénonciation, les notes de frais et l'acceptation de cadeaux, etc.;
- la communication d'informations aux membres et aux parties prenantes (donateurs, gouvernements, organismes partenaires, bénéficiaires ou collectivités) ainsi que l'obligation de leur rendre des comptes;
- l'approche globale de l'organisme en matière de gouvernance, ses attentes à l'égard des administrateurs et la relève de ses administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de treize membres. Les postes d'administrateurs seront numérotés par sièges de un à 13 inclusivement et chacun des sièges est attribué comme suit :

Siège numéro 1 :

Cet administrateur sera d'office, la personne désignée par la présidence-direction générale du CISSSG à titre de « Responsable de site pour le réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs ».

Sièges numéros 2 et 3 :

Ces administrateurs seront des médecins, des dentistes ou des pharmaciens œuvrant au sein du réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs désignés(es) par les membres en assemblée générale.

Siège numéro 4 :

Cet administrateur sera un infirmier ou une infirmière œuvrant au sein du réseau local de la Baie-des-Chaleurs désigné(e) par les membres en assemblée générale.

Siège numéro 5 :

Cet administrateur sera un membre du conseil multidisciplinaire de l'établissement œuvrant au sein du réseau local de la Baie-des-Chaleurs désigné(e) par les membres en assemblée générale.

Siège numéro 6 :

Cet administrateur sera un membre du comité des usagers du réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs, ou un usager désigné par le comité des usagers « CU ».

Sièges numéros 7, 8, 9 10, 11, 12 et 13

Ces administrateurs seront désignés par les membres en assemblée générale, à titre de représentants de la population desservie par le réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs.

DURÉE DES FONCTIONS

Les administrateurs entreront en fonction pour une période de deux ans à compter de la date d'élection jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

ENTRÉE EN FONCTION

Les administrateurs entrent en fonction immédiatement après l'assemblée générale annuelle et le demeurent jusqu'à l'assemblée générale qui suit la date de fin de leur mandat. Ils sont rééligibles et demeurent en fonction jusqu'à leur remplacement.

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES CHEZ LES ADMINISTRATEURS :

- Connaissance du milieu
- Philanthropie
- Assurances
- Finances / gestion de patrimoine
- Relations avec la collectivité / organisations et entreprises
- Affaires juridiques / réglementation
- Marketing / communications
- Gestion des TI / commerce électronique /
- Gestion de ressources et de projets
- Santé

La Fondation souhaite, de plus, privilégier la diversité de représentation quant au nombre d'hommes et de femmes, de différences générationnelles et de provenance à l'intérieur du territoire.

QUALITÉS RECHERCHÉES CHEZ LES ADMINISTRATEURS :

- Volonté et intérêt — ils se montrent disponibles, investissent le temps* et les ressources voulues pour comprendre et faire progresser l'organisme et ils ont la motivation voulue à l'égard de son succès.
- Objectivité et indépendance d'esprit — ils forment leurs propres jugements et opinions et ne se laissent pas influencer par un groupe d'intérêt ou une partie prenante en particulier.
- Intégrité — ils sont intègres et insistent pour que l'organisation ait un comportement éthique.
- Courage — ils ont le courage de poser des questions pénétrantes et d'exprimer leurs opinions. Leur loyauté envers l'organisme peut nécessiter qu'ils expriment leur dissidence et qu'ils persistent à exiger des réponses à leurs questions.

La dynamique du conseil revêt tout autant d'importance que les compétences, l'expérience et les connaissances de ses membres. Les administrateurs doivent posséder les qualités comportementales nécessaires pour travailler efficacement ensemble.

* *Présence aux réunions (neuf rencontres régulières du conseil d'administration, une assemblée générale annuelle, une à deux rencontres de travail et, si participation à un sous-comité, trois ou quatre rencontres supplémentaires par année), préparation en vue des réunions, déplacements, formation, planification stratégique, travail avec les permanents, disponibilité pour les réunions et les appels téléphoniques non planifiés, présence aux événements, rôle d'ambassadeur de l'organisme.*

Note : Les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne reçoivent pas de compensation pour les déplacements effectués pour assister aux réunions.